

## Le maire et l'entreprise «ville»

par Régis Labeaume, Maire de Québec

**Diplômé en sociologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Régis Labeaume a été le président-directeur général de la Fondation de l'entrepreneurship, membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec, de la Fondation de l'Université Laval et du Pignon bleu, une organisation œuvrant au soutien des familles et des enfants de Québec.**

**Il est élu le 2 décembre 2007, 37<sup>e</sup> maire de la ville de Québec.**



**L**e modèle de développement de l'AIMF est un modèle de coopération concret, efficace, à dimension humaine, qui rapproche les savoir-faire de son réseau, savoir-faire faits de culture d'Histoire, de conviction. La conviction que les villes sont le moteur du développement, qu'elles ont des messages à transmettre, des expériences à présenter, des solidarités à affirmer.

Au-delà de la logique «projets» sur laquelle se fondent tant de coopérations, l'AIMF entend aussi promouvoir une certaine conception de la fonction de maire, à la fois médiateur, visionnaire pour le développement du territoire qu'il administre, gestionnaire préoccupé par les résultats des programmes engagés, leader de l'ensemble des connaissances et des volontés qui structurent l'espace local.

Cette conception pourrait reposer sur une comparaison de prime abord surprenante, entre un maire et un chef d'entreprise. En effet, une ville ne s'appréhende pas comme une entreprise : sa réalité géographique, marquée de siècles d'Histoire, est d'abord un corps social, une entité politique et administrative, au sein de laquelle les entreprises ont leur place. Elle est gérée dans une logique qui n'est a priori pas celle d'une entreprise puisqu'elle a pour but le service de tous et l'intérêt général. Son souci n'est pas de dégager des «bénéfices», mais de donner en partage à tous les citoyens, une administration efficace, des services adaptés.

*L'AIMF, présidée par Bertrand Delanoë, Maire de Paris, rassemble les maires des villes des Etats dont le français est la langue officielle ou la langue la plus utilisée.*

*Elle développe une coopération concrète dans le domaine de l'activité municipale (eau, assainissement, écoles, services de santé, état civil, comptabilité).*

*Opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'AIMF répond aux souhaits des chefs d'Etat et de gouvernement francophones : renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation.*

*Depuis la création de son Fonds de coopération, plus de 700 projets concrets ont été réalisés dans ses villes membres.*

Pourtant, la commune est une entreprise. Notre société se complexifie par la prise en compte, de plus en plus, de contraintes techniques. La fonction de maire, avec les transferts de pouvoir liés à la décentralisation, est un vrai métier, exigeant un savoir-faire politique et technique. En d'autres termes, nos concitoyens attendent de lui qu'il préside aux destinées de la collectivité, trace les orientations, mais gère aussi le quotidien : les enjeux humains, financiers, techniques, juridiques, sont communs à ceux que connaissent les responsables d'entreprises. Mais, le maire n'est pas propriétaire de son «entreprise municipale». Ses électeurs sont à la fois ses actionnaires et ses clients en tant que bénéficiaires de sa politique de développement. Les intérêts de l'entreprise municipale ne se confondent pas avec la somme des intérêts individuels des administrés.

Actuellement, le profil de la fonction de maire évolue. Les villes sont en compétition et leurs maires doivent redoubler d'initiatives pour répondre aux attentes des investisseurs internationaux. La gouvernance managériale, fondée sur une planifi-

cation axée sur la fourniture de services n'est plus suffisante en soi. Elle doit être complétée pour répondre aux attentes des investisseurs que les maires entendent attirer pour répondre aux attentes des Etats et des citoyens en quête d'emplois.

Il s'agit pour les maires de mettre en place de nouveaux espaces de concertation afin d'élaborer des partenariats publics-privés bien plus préoccupés par l'arrivée d'investisseurs que par la fourniture de nouveaux services.

Cette nouvelle gouvernance que nous pourrions appeler gouvenance entrepreneuriale, est une tentative d'aménager la ville pour en faire un espace compétitif innovant, différencié, attrayant pour les investisseurs. Le maire devient de plus en plus le chef de «l'entreprise-ville». Mais il n'y a pas d'entreprise qui produise et reçoive autant de lien social que celle-ci. En cela, les maires et les communes sont exceptionnels et irremplaçables et l'AIMF, avec l'ensemble de son réseau et notamment ses membres d'Amérique, avec Québec, entend poursuivre la réflexion sur cet élargissement des fonctions de maire. ■